



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-86216>

Département(s) de publication : 49

Annonce n° 25-86216

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml)

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 25490130900032

Ville : Ecoflant

Code postal : 49000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 49

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_TTiaKCK-w7

Identifiant interne de la consultation : 2518ENR

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Unité Achats Publics

Adresse mail du contact : Achats@sieml.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Lettre de candidature ou document équivalent permettant de vous identifier, ainsi que les membres de votre groupement le cas échéant et déclaration sur l'honneur pour justifier que vous n'entrez dans aucun des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du code de la commande publique (DC1) ; En cas de redressement judiciaire, copie du jugement
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des 3 trois derniers exercices disponibles ou depuis leur création pour les entreprises plus récentes (DC2)
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Effectifs moyens annuels et importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années (DC2)

; Liste des principales prestations objet du contrat effectuées au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de votre part. ; L'attestation d'inscription à l'ordre des architectes pour l'architecte en charge du dépôt du permis de construire ; OPQIBI 2013 ou preuve d'équivalence

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 25/09/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Prix 40 % / Valeur technique 60 % (les sous-critères et leur pondération sont inscrites dans le règlement de la consultation)

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse Commune de Noyant-Village (49)

Code CPV principal - Descripteur principal : 71000000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le marché a pour objet de recruter un maître d'oeuvre pour la réalisation d'un réseau de chaleur technique alimenté par une chaufferie biomasse, et desservant une piscine d'été, un COSEC et son extension ainsi qu'un collège public situés sur la commune de Noyant-Village (49). Mission de MOE : APS, APD, PRO, AMT, VISA, DET, AOR, OPC. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 1 100 000 euro(s) HT. Vous devez présenter, au minimum les compétences relatives aux disciplines suivantes : BET thermique-fluide, architecture, économie de la construction et structure. En cas de groupement, le BET fluide-thermique sera mandataire. Cette compétence ne peut être sous-traitée.

Lieu principal d'exécution du marché : Noyant Village

Durée du marché (en mois) : 36

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Une visite sur site est possible le 03/09/25 à 14h et 09/09/25 à 9h. Prise de RDV auprès de Pierre Usureau au 02 41 20 75 57 / 06 07 03 49 34 ou par courriel : p.usureau@sieml.fr Les plis sont obligatoirement à remettre via le profil acheteur. Les modalités de transmission des plis sont définies dans le règlement de la consultation. Sur le profil acheteur, il est fortement conseillé aux candidats de ne pas télécharger le dossier de consultation de manière anonyme mais de s'identifier et de renseigner une adresse électronique valide et régulièrement consultée. Notre profil d'acheteur n'impose pas de limite dans la taille des fichiers, il est cependant conseillé de ne pas multiplier les sous dossiers (longueurs de noms de fichiers). Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. La signature électronique est exigée uniquement pour l'entreprise attributaire. Les prestations du présent marché seront financées par autofinancement du Sieml complété, le cas échéant, par des ressources externes (Fonds Chaleur, emprunt, subventions, fonds européens non confirmé à ce jour, etc.) conformément aux lois et réglementations en vigueur. Les prestations seront réglées par acompte périodique, virement bancaire, dans le délai de 30 jours à

compter de la date de réception de la demande de paiement. Le forfait de rémunération est provisoire et actualisable. Avance prévue selon conditions fixées au CCAP.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/07/2025